

Rabais sur carte de crédit dans le cadre du programme Privilège

Modalités

Vous êtes admissible à un rabais (le « Rabais ») sur les frais annuels de carte de crédit BMO (définie ci-dessous) lorsque vous :

- Êtes le titulaire principal d'une carte de crédit BMO admissible; et
- Êtes le titulaire principal d'un compte de chèques principal, d'un compte de chèques à intérêts (pour les clients actuels) ou d'un compte d'épargne à taux Avantageux (chacun étant un « Compte de BMO ») lié à un programme Privilège (le « Programme »). Le Compte de BMO doit être désigné comme compte principal dans le cadre du programme de services bancaires. Le compte principal est celui que vous désignez pour le prélèvement des frais liés à votre programme de services bancaires, par exemple les frais mensuels du programme et les frais de transaction.
- À compter du lendemain de la prochaine date anniversaire de votre carte de crédit BMO suivant le 1^{er} mai 2025 : dépensez 15 000 \$ ou plus en « Achats admissibles » par année (dans un délai de 12 mois entre les dates de facturation des frais annuels) au moyen de votre carte de crédit BMO admissible. Un achat admissible est un achat qui figure sur votre relevé de carte de crédit BMO admissible, moins les remboursements, et exclut les avances de fonds et les transactions en quasi-espèces telles que définies dans le Contrat du titulaire de carte de crédit BMO, accessible en ligne à l'adresse bmo.com/cha/fr. Cela exclut les clients des services bancaires de BMO Gestion privée.
- Les produits de carte de crédit BMO suivants sont admissibles au Rabais (chacun étant une « Carte de crédit BMO ») :

Carte de crédit BMO
Rabais complet sur les frais annuels de carte de crédit
<ul style="list-style-type: none"> • Carte Mastercard^{MD*} BMO Ascend World Elite^{MD**} • Carte Mastercard BMO AIR MILES^{MD†} World Elite • Carte Mastercard BMO Remises World Elite • Carte BMO eclipse Visa Infinite[‡] • Carte Mastercard BMO VIPorter • Carte Mastercard BMO VIPorter World
Rabais partiel sur les frais annuels de carte de crédit (jusqu'à concurrence de 120 \$)
<ul style="list-style-type: none"> • Carte Mastercard BMO VIPorter World Elite

Vous recevrez ce Rabais chaque année dans le cadre du programme Privilège, pourvu que vous continuiez de respecter les modalités.



^{MD†} Marque déposée d'AM Royalties Limited Partnership, employée en vertu d'une licence par AIR MILES Loyalty Inc. et la Banque de Montréal.

^{MD*} Mastercard, World Elite et le logo formé de deux cercles imbriqués sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

[‡] Marque de commerce de Visa International Service Association, utilisée sous licence.

Porter et VIPorter sont des marques de commerce déposées de Porter Aviation Holdings Inc., utilisées sous licence.

Vous n'avez droit qu'à un Rabais par programme, par personne. Ce Rabais ne peut être combiné à aucune autre offre. Le Rabais ne s'applique pas aux frais des cartes additionnelles liées au compte de Carte de crédit BMO. Si plus d'un des titulaires principaux du Compte de BMO dispose d'une Carte de crédit BMO admissible, le Rabais ne peut s'appliquer qu'à l'une d'entre elles par Programme. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte lié au Programme ou qui ouvrent un compte conjoint de BMO ne sont admissibles qu'à un Rabais, et seul le client titulaire du Compte de BMO établi en tant que compte principal du Programme peut obtenir le Rabais. Si le titulaire principal du Compte de BMO détient plus d'une carte de crédit admissible, les critères suivants seront utilisés pour déterminer laquelle des Cartes de crédit BMO est admissible au Rabais :

- La Carte de crédit BMO dont les frais annuels sont les plus élevés sera admissible.
- S'il y a plus d'une Carte de crédit BMO assortie des mêmes frais annuels, alors la Carte de crédit BMO dont le compte a été ouvert en premier sera admissible au Rabais.
- Dans le cas peu probable où plus d'un compte lié à une Carte de crédit BMO a été ouvert à la même date, la Carte de crédit BMO portant le numéro de compte interne le plus bas sera admissible au Rabais.

Le Rabais s'affichera sur le premier ou le deuxième relevé mensuel de votre Carte de crédit BMO après l'imputation des frais annuels à la carte. Le Rabais s'appliquera uniquement si vous êtes le titulaire principal d'un Compte de BMO lié au programme Privilège au moment où les frais annuels de la Carte de crédit BMO sont facturés. Si vous avez déjà une Carte de crédit BMO et que vous ouvrez un Compte de BMO assorti du programme Privilège, ou si vous avez déjà un Compte de BMO et que vous passez à ce dernier programme, le Rabais sera calculé au prorata et appliqué à partir du mois où les frais du Programme sont imputés au Compte de BMO. Le Rabais s'affichera sur le premier ou le deuxième relevé de Carte de crédit BMO après l'ajout du Programme au Compte de BMO.

Si vous changez de programme ou fermez votre compte de BMO et que vous n'êtes plus admissible au Rabais, nous appliquerons les frais annuels calculés au prorata à partir du mois au cours duquel vous cessez d'être admissible au Rabais. Les frais annuels calculés au prorata s'afficheront sur le premier ou le deuxième relevé mensuel de votre Carte de crédit BMO dès que vous n'êtes plus admissible au Rabais.

Le type de Carte de crédit BMO ou de Programme admissible peut changer de temps à autre, sans préavis. Votre compte de Carte de crédit BMO et votre Compte de BMO doivent être en règle au moment où le Rabais est appliqué. Si vous n'êtes plus admissible au Rabais, nous appliquerons les frais annuels calculés au prorata à partir du mois au cours duquel vous cessez d'être admissible.

Nous pouvons modifier ou retirer cette offre de Rabais en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre de Rabais ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question l'a manipulée ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.